

ANNEXE 1

FICHES D'ACTION DETAILLEES

Fiche action 2021-2022 recherche – action en matière d'accompagnement des acteurs de l'économie de la débrouille

Intitulé de l'action : Recherche – action en matière d'accompagnement des acteurs de l'économie de la débrouille

Description de l'action : Les confinements successifs depuis mars 2020 ont mis en évidence la place prépondérante des activités de la débrouille dans l'économie locale des quartiers populaires. Elles sont le résultat de relations commerciales interpersonnelles dépourvues de toute forme de protection sociale pour les « héros discrets de l'entrepreneuriat » qui les pratiquent. Le volume d'affaires inconnu atteste néanmoins de compétences reconnues dans les métiers de la main (mécanique de rue, réparations et BTP), du prendre soin (beauté et soins esthétiques, aide à la personne) ou de la créativité (organisation événementielle, production son et images).

L'enjeu de ce travail repose sur la compréhension de la diversité des situations rencontrées pour bâtir des solutions mobilisant des acteurs sociaux et des entreprises, notamment les plateformes digitales (Le BonCoin, Facebook) qui jouent un rôle support important dans ces activités. La valorisation des compétences au travers d'un parcours en VAE constitue l'un des points-clés de cette expérimentation. Il s'agit également d'améliorer l'offre d'accompagnement à la création d'entreprise déjà existante sur le territoire mais peu adapté à ces publics.

La recherche – action est portée par un consortium piloté par le Cabinet Archipel and Co, spécialiste de ces sujets à l'échelle internationale. Il se compose du Cabinet les 2 rives, Le Carburateur, Intermade, les Apprentis d'Auteuil, et la Métropole AMP. Cette dernière joue un rôle majeur en tant qu'unique institution du groupement. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une réponse collective à l'Appel à Projets du PRIC PACA « Transformer la façon d'accompagner et d'acquérir de nouvelles compétences, faire évoluer l'appareil de formation ».

Lien avec la stratégie pauvreté : La recherche-action sur l'économie populaire également appelée économie de la débrouille entend développer un portefeuille de solutions de services pour répondre à la précarité sans détériorer les ressources financières et de subsistance.

013-200054807-20211119-7841-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

L'accompagnement et la boîte à outils développés pour ces micro-entrepreneurs invisibles doit permettre un glissement progressif vers une formalisation et une sécurisation de leur parcours professionnel.

Date de mise en place de l'action : Démarrage de l'expérimentation en janvier 2022 (dépôt du dossier de candidature en septembre 2021)

Durée de l'action : 18 mois

Partenaires et co-financeurs : Archipel and Co, Les 2 Rives, Le Carburateur, InterMade, les Apprentis d'Auteuil, MAMP

Budget détaillé sur 2021-2022 : en cours d'élaboration > MAMP = 10 000 €, Plan Pauvreté = 10 000 € pour un budget total estimé aux alentours de 250 000 €

Objectifs poursuivis et progression : Cohorte en cours de définition pour des publics divers portant l'accent sur les femmes et les jeunes à l'échelle issus des QPV de toute la métropole. Prise en charge des publics cibles au fil de l'eau avec réajustement des services proposés tous les 6 mois.

ANNEXE 1

FICHES D'ACTION DETAILLEES

Fiche action 2021-2022 fonds d'aide aux jeunes actions collectives

Intitulé de l'action : Fonds d'Aide aux Jeunes Actions Collectives

Description de l'action :

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif visant à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes en grande difficulté et en situation de précarité âgés de 18 à 25 ans révolus. Il constitue un enjeu de lutte contre la précarité des jeunes sur le territoire métropolitain. Le fonds est destiné à aider financièrement les jeunes sans ressources ou avec de faibles ressources dans le cadre d'une démarche d'accompagnement, associant l'ensemble des acteurs compétents et visant leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Le FAJ vise à financer à la fois des aides individuelles mais peut aussi permettre le financement d'actions collectives.

Pour 2021-2022, il est proposé de lancer un appel à projet FAJ Actions collectives ou un Appel à Manifester d'intérêt sur l'ensemble du territoire métropolitain qui a pour objectif :

L'appel à projet s'adresse à des associations du territoire métropolitain qui interviennent auprès des jeunes en difficulté. Il vise à soutenir des actions et des initiatives permettant de lutter contre la précarité des jeunes.

Les axes d'intervention retenus devront s'inscrire dans une logique d'accompagnement des parcours des jeunes dans le but de rompre les situations d'isolement et de perte d'autonomie. Les projets devront également favoriser et stimuler l'envie d'agir des jeunes en permettant un engagement actif.

L'association candidate doit présenter un projet relevant de l'un au moins des axes suivants et répondre aux besoins spécifiques des jeunes. Les projets devront faire émerger des propositions d'actions collectives.

- Hébergement :
- Insertion sociale et/ou professionnelle :
- Santé, bien-être physique mental et social (OMS) :
- Mobilité :
- Sport / culture / citoyenneté

Dans le cadre d'un appel à projet dont les thématiques seront définies et validées par le Comité Technique réunissant l'ensemble des partenaires, une enveloppe de 600 000 euros sera mobilisée.

Lien avec la stratégie pauvreté : Plus précaires face à l'emploi comme au logement, les 18-25 ans sont les grands perdants de la crise économique actuelle, accentuée par la pandémie de coronavirus : les signaux d'alerte s'accumulent, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté de 8 % entre février et mars. Selon une récente enquête de l'INED sur les effets du confinement, 39 % des jeunes ont vu leurs revenus diminuer, contre 31 % pour l'ensemble de la population. « Toutes les catégories ont été touchées, mais ce sont les 18-25 ans qui ont vu leurs indicateurs se dégrader le plus », explique Anne Lambert, responsable de cette étude. Les associations caritatives sont-elles aussi vu apparaître un public nouveau de jeunes qui, pour la première fois, avaient besoin d'aide alimentaire.

Durée de l'action : 1 an renouvelable 2 fois après évaluation

Partenaires et co-financeurs : Métropole, Etat, Associations

Budget détaillé : 600 000 euros par an

Objectifs poursuivis et progression : La mobilisation d'interventions innovantes permettant de lutter contre la précarité des jeunes au travers de la réponse à cet appel à projet

ANNEXE 1

FICHES D'ACTION DETAILLEE

Fiche action 2021-2022 mobilité inclusive

Intitulé de l'action : Mobilité inclusive

Description de l'action :

La mobilité inclusive participe d'une des prérogatives essentielles de la compétence en matière de mobilité qu'exerce la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités.

Afin de répondre aux enjeux que soulèvent l'accès à l'emploi et les besoins de mobilité des publics les plus fragiles en situation de pauvreté ou d'insertion professionnelle, la Métropole soutient les actions d'acteurs associatifs permettant un maillage sur l'ensemble du territoire au plus près des populations.

La disparition d'un acteur majeur, ainsi que le besoin croissant de se déplacer pour accéder à l'emploi, appelle un renfort tant quantitatif que territorial des actions en la matière.

L'Association Wimoov propose différents axes d'action qui permettraient de renforcer la réponse aux enjeux de cet accès à la capacité d'être mobile, particulièrement difficile pour les publics dont la situation sociale et financière est la plus précaire :

- La plateforme Mobilité Wimoov :
un dispositif d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de mobilité adaptée aux besoins de tous les publics en situation de fragilité.

De par son implantation locale et sa modularité, la plateforme de mobilité est un guichet unique pour l'ensemble des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des territoires, dont elle vient compléter les dispositifs existants.

- Des actions d'accompagnement à la mobilité inclusive et autonome :
à destination de publics en situation d'insertion socioprofessionnelle pour favoriser l'accès et le maintien en emploi ou formation ;
Il s'agit de lever les freins à la mobilité, matériels ou psychosociaux, des publics en situation d'insertion socioprofessionnelle, vers une mobilité durable et autonome afin de :
 - Faciliter leur accès/maintien en l'emploi ou formation,
 - Favoriser leur employabilité
 - Permettre l'autonomisation en termes de déplacements

→ Favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi sur les zones d'activités

- Des actions d'accompagnement à la mobilité durable :
Visant le changement de pratiques de déplacements en vue d'une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement, en prenant en compte les enjeux sanitaires, à destination des publics les plus fragiles des territoires ;

Les publics concernés sont essentiellement les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, les Jeunes des Missions locales, les bénéficiaires du RSA, les stagiaires de la formation professionnelle, les salariés précaires ou en parcours d'insertion par l'activité économique.

La mise en œuvre, passe par plusieurs étapes :

- La prescription par les organismes à vocation sociale et les services sociaux communaux,
- Une étape indispensable de diagnostic ou la prise en compte de diagnostics préétablis,
- La mise en œuvre d'un parcours accompagné de mobilité,
 - o Plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés : formations au management de sa propre mobilité, auto-écoles solidaires, micro-crédit social, prêt de véhicules ou engins de déplacement personnels ou vélos, jusqu'à la réparation solidaire de véhicule ou les circuits d'achat solidaire de véhicule.
- Puis une phase d'évaluation et de constat d'autonomie.

Lien avec la stratégie pauvreté :

Un des premiers freins communs pour les publics fragiles, que ce soit pour l'accès à l'emploi ou aux loisirs, porte sur des problèmes liés à la capacité de se déplacer d'un point de vue géographique et économique, en raison des freins psychosociaux qui conditionnent la perception du territoire et de son usage, mais principalement de son coût.

Date de mise en place de l'action : Action à lancer 1er semestre 2022

Durée de l'action : Cette action se déroule sur une année - 2022

Partenaires et co-financeurs :

Budget détaillé sur 2021-2022

Budget global proposé 90 000 euros

ANNEXE 1

FICHES D'ACTION DETAILLEE

Actions 2021-2022 : Amélioration thermique des logements

Intitulé de l'action : Projet expérimental pour l'amélioration thermique des logements des retraités (locataire ou propriétaire occupant) du parc privé

Description de l'action :

Les impayés d'énergie sont de plus en plus fréquents et en augmentation chez les personnes âgées. Chaque année une aide financière est demandée pour aider à la résorption de ces impayés. Il est également constaté, pour certains, des dettes locatives. En effet, le locataire a le choix entre payer son loyer, régler ses factures d'énergie ou ne plus utiliser de chauffage. Dans ce cas, ce sont des problèmes de santé qui sont constatés.

Aussi, il convient d'agir à la base de la problématique pour essayer d'enrayer le processus.

Les Compagnons Bâisseurs auront la charge de cette action. Un suivi trimestriel sera mis en place avec la responsable du dispositif FSL pour s'assurer de l'évolution de chaque dossier, s'assurer de leur pertinence et valider les dossiers complexes.

L'orientation des publics se fera par les travailleurs sociaux via une fiche d'identification qui permettra dans un second temps d'organiser une visite tripartite pour écouter l'habitant, établir un diagnostic et définir les travaux à réaliser.

Pour un locataire, la distinction sera faite entre ce qui relève de son entretien et des travaux à réaliser par son bailleur. Une médiation pourra être faite afin d'informer le bailleur privé du bien fondé d'accepter la réalisation et le financement des travaux (mise aux normes, valorisation de son patrimoine...).

Un accompagnement sera possible pour le montage des dossiers de subventions. De même, il sera possible de faire l'avance des sommes subventionnées pour les ménages précaires (bailleur et/ou propriétaire occupant). Ces deux points sont des clés susceptibles de faire aboutir les réalisations préconisées. On constate trop souvent que les propriétaires occupant ou bailleurs acceptent le principe des travaux mais se perdent dans le montage complexe des dossiers de demande de subventions et ne peuvent pas régler la totalité des travaux. La subvention accordée étant un remboursement et non une avance.

Les menus travaux tels que le changement d'une vitre, la pose d'une tringle et l'installation du rideau thermique... seront quant à eux réalisés par les Compagnons Bâisseurs. Un mixte est aussi possible entre leur intervention et celle d'une entreprise pour les travaux lourds (changement des fenêtres...).

Accusé de réception en préfecture
013 200 51 00
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

La mise en œuvre et le suivi des travaux seront assurés par les Compagnons Bâisseurs.

Lien avec la stratégie pauvreté :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du maintien dans le logement des personnes retraités et de la prévention des expulsions. Le projet permettra donc de :

- Traiter et agir sur les causes d'impayés d'énergie, d'impayés locatifs et/ou de problèmes de santé
- Améliorer les conditions de vie au sein du logement
- Permettre la réalisation des travaux et ne pas s'arrêter au diagnostic
- Bénéficier d'un suivi post travaux pour évaluer les effets de cette expérimentation.

Date de mise en place de l'action :

- La mise en place a débuté en juin 2021

Durée de l'action :

- Projet expérimental sur 3 ans.

Partenaires et co-financeurs :

- Les Compagnons Bâisseurs. EDF apporte son soutien et est partenaire de cette action.

Budget détaillé sur 2019-2022 ou seulement sur 2020-2021 s'il s'agit d'une action ayant vocation à amortir la crise et qui n'est pas forcément engagée sur les trois ans

- 200.000€ annuels

Objectifs poursuivis et progression :

[Indicateur	2021	2022			
(en fonction de l'action)	100%	100%			

ANNEXE 1

FICHES D'ACTION DETAILLEE

Fiche action 2021-2022 : fiche action projet expérimental d'insertion par le logement

Intitulé de l'action : Projet expérimental d'insertion par le logement

Description de l'action :

Pour mémoire, le projet a été construit en tenant compte des enseignements de l'expérimentation « Urgence Sociale » et des plateformes de « logement d'abord », conduites par le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) 13. L'expérimentation tend à démontrer qu'un diagnostic et une prise en charge précoce facilitent la réinsertion sociale des personnes sans-abri par leur accès au logement.

Il s'agit de permettre au public en première rupture de logement et en difficulté sociale de retrouver un équilibre et un projet de vie en lui permettant d'accéder à un logement.

Si le logement n'est pas une finalité mais un départ, il est primordial de travailler le logement comme une solution pérenne avec un accompagnement systémique et donc totalement personnalisé. Celui-ci pourra donc être « hors les murs » et sera sans limite de durée. Ainsi, il sera aussi court que possible, mais aussi long que nécessaire.

C'est pourquoi, le SIAO repèrera les ménages pouvant relever de ce dispositif en tenant compte des ressources potentielles et les orientera vers SOLIHA. Cette association fera une évaluation plus globale afin de déterminer l'accompagnement personnalisé à mettre en place, et trouver le logement adapté. Elle assurera également la mise en place de l'accompagnement et son suivi, tout en l'adaptant au fur et à mesure de l'évolution de chaque situation.

Le dispositif FSL, relevant du Service Cohésion Sociale de la Métropole Aix-Marseille-Provence, assurera la coordination de ce projet et organisera tous les trimestres un comité technique. Il sera évoqué chaque situation afin de s'assurer du plan d'actions pluridisciplinaire (ouverture de droits, santé, gestion du budget, installation dans le logement, travail autour de la parentalité, recherche d'emploi, confiance en soi...) mis en place pour chaque ménage et l'avancée de celui-ci.

La première convention a permis de s'assurer que le projet avait toute sa pertinence et avait un réel effet sur l'insertion des ménages sélectionnés. Il s'avère que pour chacun d'eux, une amélioration est constatée, mais l'installation dans un logement fait ressortir d'autres problématiques. Cela confirme l'idée de départ que le logement n'est pas une fin en soi mais bien le démarrage de leur histoire et qu'il est important d'accompagner pour permettre la pérennité du toit. Au bout de 18 mois d'expérimentation, il a été demandé, comme indiqué dans la convention, que le bien être, la confiance et l'image de soi soit travaillés. Tout un

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7841-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

dispositif d'information et d'aide va se mettre en place. Il convient de démontrer que toute personne peut prétendre à des activités qui permettent de sortir du quotidien et rencontrer des personnes différentes. Ce développement devrait permettre une meilleure insertion et d'acceptation de certaines frustrations. Cette évolution sera bien entendu étendue à l'ensemble des ménages et totalement adaptée à leur souhait.

Lien avec la stratégie pauvreté :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'aide au logement et de prévention des expulsions.

Il est constaté qu'un séjour « à la rue » provoque pour l'avenir de multiples traumatismes. Aussi, ce projet doit permettre aux personnes isolées et en errance locative de ne pas se retrouver confronter à l'absence totale d'hébergement, qui souvent met en péril tout projet de vie.

Aussi, cette action s'adresse particulièrement (sous conditions) aux personnes isolées, aux jeunes relevant de l'ASE, aux personnes sortant de prison, aux retraités dont les droits ne sont pas encore ouverts et se retrouvent sans ressource... Mais ayant tous un potentiel de ressources à venir, pour être en capacité de régler un loyer.

Date de mise en place de l'action :

- La délibération sera présentée au 1^{er} trimestre 2022
- La mise en oeuvre de l'action débutera à la notification de la convention

Durée de l'action :

- Initialement, projet expérimental sur 3 ans, renouvelé à compter de 2022 et porté à 30 mesures.

Partenaires et co-financeurs :

- Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)
- L'Association SOLIHA

Budget détaillé sur 2019-2022 ou seulement sur 2020-2021 s'il s'agit d'une action ayant vocation à amortir la crise et qui n'est pas forcément engagée sur les trois ans

- 30 mesures-logements simultanée sur 2020 et 2021
- 45 mesures-logements sur 2022 (15 ancienne convention + 30 nouvelle convention)
- 30 mesures-logements simultanée par an à compter de 2023
- **Budget 2021**(ancienne convention) : **112.500€** annuels
- Budget annuel nouvelle convention (subvention de fonctionnement) versée à SOLIHA sera de 225.000€, soit une expérimentation sur 3 ans pour un montant de 675.000€. **Budget 2022** : 112.500€ + 225.000€ = **337.500€**

Objectifs poursuivis et progression :

[Indicateur	2021	2022			
(en fonction de l'action)	100%	100%			

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7841-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

L'objectif de ce projet est multiple. Il est entendu, qu'il convient de trouver un logement adapté aux ressources afin de pérenniser celui-ci. Il s'agit en plus d'accompagner le ménage à trouver également sa place dans la société en lui redonnant toutes les chances de mettre en œuvre son projet de vie. Dans ces conditions il convient de mettre en place un accompagnement totalement adapté, en passant par l'image et la confiance en soi, valeurs souvent négligées.

La finalité est donc de redonner à chacun toute son autonomie. La sortie du dispositif d'un ménage permettra de nouveau de donner sa chance à un autre ménage.

ANNEXE 1

FICHES D'ACTION DETAILLEE

Fiche action 2021-2022 : La mer inclusive

Intitulé de l'action : La mer inclusive

Description de l'action :

Une stratégie globale à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire métropolitain et une réflexion autour d'une question récurrente : comment la mer véritable atout pour ce territoire peut-elle être un vecteur d'inclusion, d'identité commune et de vivre ensemble.

Au regard des constats alarmants posés sur cette question : plus de la moitié des enfants résidant sur Marseille ne savent pas nager, une proportion importante d'habitants n'ont aucun accès à la mer et aux loisirs nautiques et le manque de formations qualifiantes ne permet pas actuellement de répondre à un possible développement des métiers de la mer. Une approche expérimentale permettrait de mieux répondre aux enjeux identifiés en mobilisant de nombreuses interventions.

3 axes d'actions sont identifiés :

- L'axe « Lire, écrire, nager », en travaillant avec des acteurs comme « Marseille Capitale de la Mer » sur un projet de grand bassin de nage, ou avec l'UCPA sur le projet « de la ville à la mer », avec comme objectif double de faire apprendre à nager à des enfants, et de former des personnes pour les encadrer.
- L'axe opportunité d'emplois : exemple du projet de régates de l'inclusion, un projet de job dating en mer dans lequel nous faisons venir des entreprises du secteur et des jeunes talents des QPV pour se rencontrer
- L'axe la mer comme identité : des projets comme celui de « Marseille vue de la mer », un événement en partenariat avec les professionnels et associations de la mer et du littoral, qui permettrait d'embarquer et de faire découvrir les activités nautiques et de plaisance le temps d'une journée à prix solidaire

Lien avec la stratégie pauvreté : Selon l'INSEE il y a un phénomène de maritimisation des emplois ; +10% par an. Cette action contribue à développer les offres de formations, à améliorer la visibilité de ces opportunités, et concrètement à les faire saisir.

Date de mise en place de l'action : Action à lancer 2ème semestre 2021

Durée de l'action : Cet action se déroule sur 2 ans : 2021-2022

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20211119-7841-DE Date de télétransmission : 25/11/2021 Date de réception préfecture : 25/11/2021

Partenaires et co-financeurs : UCPA, Marseille Capitale de la mer, Fondation d'Auteuil, Fondation de France, Marseille Solution, Armateurs Solidaires, la Touline, La Pilotine ...

Budget détaillé sur 2021-2022

Budget global proposé 95 000 euros

ANNEXE 1

FICHES D'ACTION DETAILLEE

Fiche action 2021-2022 : aide exceptionnelle aux étudiants

Intitulé de l'action : Aide exceptionnelle au FAJ pour les étudiants(reconduite sur 2022 avec un budget initial prévu sur la convention 2020-2021)

Description de l'action :

La Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE met en place un dispositif d'aide exceptionnelle et dérogatoire dans le cadre de son dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes rattaché au Service de la Cohésion Sociale, pour les aides sollicitées durant cette période de confinement.

De nombreux jeunes parmi lesquels les étudiants, ont vu leurs revenus diminués voir leurs situations totalement bouleversées en raison du COVID-19 et du confinement qui s'en est suivi.

C'est pourquoi et ce, depuis le début du confinement, le Fonds d'Aide aux Jeunes est en ordre de marche pour pouvoir assurer un suivi de ces aides avec un accent plus particulier sur les aides d'urgence et de subsistance.

Afin de répondre à notre public jeunes (de 18 à 25 ans), nous avons pu faire évoluer la mission dans ce contexte particulier en privilégiant la délivrance des aides par virement et en assouplissant les exigences dans la procédure eu égard aux publics qui n'étaient pas en capacité de réunir les éléments nécessaires (ex : pièces dossiers via photo smartphone, documents revus et processus revisités)

Au regard de l'urgence, une dérogation concernant les bénéficiaires « Etudiant » est appliquée, elle concerne principalement les aides d'urgence et de subsistance. Les aides au logement et au matériel (PISP) pourraient être inscrite dans la démarche après évaluation.

Ainsi, tout étudiant qu'il soit Boursier ou Non peut désormais solliciter une aide du FAJ.

Lien avec la stratégie pauvreté : Plus précaires face à l'emploi comme au logement, les 18-25 ans sont les grands perdants de la crise économique actuelle, accentuée par la pandémie de coronavirus Et les signaux d'alerte s'accumulent. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté de 8 % entre février et mars. Selon une récente enquête de l'INED sur les effets du confinement, 39 % des jeunes ont vu leurs revenus diminuer, contre 31 % pour l'ensemble de la population. « Toutes les catégories ont été touchées, mais ce sont les 18-25 ans qui ont vu leurs indicateurs se dégrader le plus », explique Anne Lambert, responsable de cette étude. Les associations caritatives ont ,elles aussi,vu apparaître un public nouveau de jeunes qui, pour la première fois, avaient besoin d'aide alimentaire.

Durée de l'action : Seconde période 2021 et 1^{er} semestre 2022.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-7841-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Partenaires et co-financeurs : Métropole

Budget détaillé : reconduite du budget initial prévu sur la convention 2020-2021 sans nouveau financement

Objectifs poursuivis et progression : La mobilisation et la captation de ces publics précaires.

ANNEXE 1

FICHES D'ACTION DETAILLEE

Fiche action 2021-2022 : Changement des pratiques alimentaires (reconduction)

La fiche initiale prévoyait un calendrier de l'action sur 2020-2021-2022 avec une montée en charge. L'action suit son cours conformément au calendrier initial. La fiche est donc reprise tel qu'initialement avec quelques données actualisées.

Intitulé de l'action : Changement des pratiques alimentaires

Description de l'action : Les habitants des quartiers de la politique de la ville sont davantage touchés par certaines pathologies, comme la dépression, le surpoids, l'obésité et le diabète. Pour les enfants, on compte 5% d'enfant en surpoids et obèses dans les familles les plus riches contre 15 à 20% dans les familles les plus pauvres. Les habitants connaissent les règles liées à l'équilibre alimentaire mais ne les appliquent pas : certains messages ou débats diffusés dans les médias (pesticides) sans aucun accompagnement complémentaire, génèrent de l'angoisse au sein des familles.

En complément de l'action « Récréer une offre alimentaire locale et de qualité accessible », il est nécessaire de permettre un accompagnement des familles afin qu'elles puissent se réapproprier les enjeux nutrition-santé en accord avec leurs contraintes et vies familiales et valoriser la nouvelle offre alimentaire qui leur est proposée.

Des ateliers cuisine durable (recette essentiellement végétariennes autour de légumes de saison produit localement qui distillent des informations d'équilibre alimentaire, nutrition et environnement), des visites de producteurs locaux (rapprocher l'urbain de ce qu'il mange, recréer le lien consommateur/producteur), une formation à destination des équipes salariés des centres sociaux sur l'alimentation durable (alimentation santé-environnement-accessibilité et sessions d'échanges de bonnes pratiques entre centres sociaux) seront mis en place par des associations locales sur les centres sociaux de QPV.

Il est prévu de réaliser ces animations sur les quartiers où seront implantés les AMAP bio solidaire et sur celui du marché de producteur en demi-gros, soit une quinzaine de sites au sein des QPV ou à proximité immédiate (cf. action « Récréer une offre alimentaire locale et de qualité accessible »)

L'objectif est ensuite d'évaluer l'impact de ces deux actions conjointes : « Récréer une offre alimentaire locale et de qualité accessible » et « Changement des pratiques alimentaires ». Cette évaluation se fera par des entretiens avec les différents bénéficiaires sur les QPV ainsi qu'avec des acteurs sociaux locaux.

Lien avec la stratégie pauvreté : Cette action contribue à l'amélioration de la santé par une meilleure alimentation au sein des foyers, poursuivie par l'engagement n° 1 de la stratégie

Date de mise en place de l'action : Action à lancer 1^{er} semestre 2021

Durée de l'action : Cet action se déroule sur 2 ans : 2021-2022

Partenaires et co-financeurs : Associations de sensibilisation : Cité de l'Agriculture, Accueil et Rencontre, Graine de Soleil, CPIE, etc.

Budget détaillé sur 2021-2022 Budget détaillé : reconduite du budget initial prévu sur la convention 2020-2021 sans nouveau financement

Budget initial de l'action : 110 000 € - financement de l'état attendu sur 50 % = 55 000 €

1. Temps humain d'animation : 70 000 €

Détails :

- 2 000 € par quartier / an (économie d'échelle sur une quinzaine de sites)
2. Achats : 25 000 € (denrées, matériel, transport, etc.)
 3. Evaluation : 15 000 € (entretiens + rapport)

Objectifs poursuivis et progression :

Indicateur	2020	2021	2022
Ateliers mis en place	0%	40 %	100 %
Nombre de bénéficiaires touchés (objectifs : 250 personnes venant au moins 1 fois à un atelier parmi les 5 QPV)	0%	28 %	100 %
Evaluation réalisée	0%	10%	100%

ANNEXE 1

FICHES D'ACTION DETAILLEE

Fiche action 2021-2022 : recréer une offre alimentaire locale et de qualité accessible (reconduction)

La fiche initiale prévoyait un calendrier de l'action sur 2020-2021-2022 avec une montée en charge. L'action suit son cours conformément au calendrier initial. La fiche est donc reprise tel qu'initialement avec quelques données actualisées.

Intitulé de l'action : Recréer une offre alimentaire locale et de qualité accessible

Description de l'action : Les deux premiers freins à l'achat de denrées alimentaires de bonne qualité nutritionnelle et environnementale pour des publics précaires sont, bien entendu la question du prix, mais également la difficulté d'accès géographique à une offre alimentaire de qualité. En effet, de nombreux secteurs prioritaires sont soumis à des violences économiques et sociales conduisant à leur abandon progressif par les commerces de proximité. De même, ces secteurs sont souvent éloignés du centre-ville et ainsi faiblement desservis par les transports en commun. Le rôle clé de l'alimentation sur la santé et l'intégration sociale amène à considérer que ramener une offre alimentaire accessible et de qualité au sein de ces secteurs délaissés est un enjeu majeur d'égalité des chances et de lutte contre la précarité.

Afin d'intégrer l'ensemble des enjeux du développement durable, l'offre alimentaire redéployée doit réunir plusieurs critères :

- A. De bonne qualité nutritionnelle et environnementale
- B. Assurant une juste rémunération des producteurs locaux
- C. A coût limité

Afin de respecter ces trois conditions, il est proposé de déployer deux types d'offres alimentaires :

- Des marchés de producteurs en demi-gros avec un système de précommandes groupées
- Des AMAP bio solidaire sur le modèle du réseau Cocagne plébiscité par le plan de relance national (opération « paniers fraîcheurs »)

Le déploiement de marchés de producteurs en demi-gros nécessite dans un premier temps, en 2021, une étude d'opportunité afin de cibler les secteurs les plus pertinents d'un point de vue :

- Réponse aux enjeux de précarité alimentaire
- Créer de la mixité sociale au sein du quartier concerné
- Ne pas dérégler le système commercial préexistant (lorsqu'il existe)

Asynchrone
Réception en préfecture
013-200054807-20211119-7841-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Cette recherche de site, réalisée en interne et en concertation avec les acteurs de terrain, viendra proposer plusieurs emplacements pour l'implantation de marchés de producteurs en demi-gros à destination de publics précaires. Un marché a été signé avec la Chambre d'Agriculture 13 pour la mise en place du marché de producteur en 2022 sur le site décidé par la métropole.

Le déploiement d'AMAP bio solidaire sera lui effectif dès 2021 par l'expertise déjà existante de structures telles que Graine de Soleil ou les Paniers Marseillais sur ce type de dispositif. Une mise en lien avec des centres sociaux sur les villes de Marseille, Vitrolles, Aix-en-Provence ou encore Salon-de-Provence permettra d'identifier rapidement les secteurs pertinents pour le lancement de ces AMAP bio solidaires dès 2021.

La présence de ces AMAP bio solidaire sera bien entendu prise en compte dans l'étude cartographique des marchés de demi-gros.

- 2020 : Prise de contact avec les centres sociaux et définition des quartiers de lancements des AMAP bio solidaire
- 2021 : Lancement d'AMAP bio solidaires sur 2 nouveaux quartiers de la Métropole AMP
- 2022 : Lancement d'AMAP bio solidaire sur 2 nouveaux quartiers de la Métropole AMP (en plus de ceux de 2021)

L'objectif est donc de créer d'ici fin 2022, une quinzaine d'AMAP bio solidaire (intégration de 70 familles solidaires au sein d'AMAP existantes ou création de nouvelles AMAP) et un nouveau marché de producteurs en demi-gros au sein de quartiers prioritaires métropolitains, ce qui permettrait de toucher environ 1 500 familles (en supposant que le marché de producteurs soit hebdomadaire et ne touche pas que les publics précaire mais réalise également un rôle de mixité social au sein du quartier)

Lien avec la stratégie pauvreté : Cette action contribue à l'amélioration de la santé par une meilleure alimentation au sein des foyers, poursuivie par l'engagement n° 1 de la stratégie

Date de mise en place de l'action : Action à lancer 1^{er} semestre 2021

Durée de l'action : Indéterminée car les AMAP et le marché qui seront lancés ont pour vocation de perdurer. L'objectif est de pérenniser les dispositifs.

Partenaires et co-financeurs : Paniers Marseillais, Secours populaire, Chambre d'agriculture 13, ADEAR 13, Graine de Soleil et autres partenaires techniques

Budget détaillé sur 2021 – 2022 Budget détaillé : reconduite du budget initial prévu sur la convention 2020-2021 sans nouveau financement

Budget de l'action : 190 000 € avec un soutien de l'état à 50 % du montant total soit 95 000 €

1. Marché de producteur en demi-gros : 120 000 € (total)
 - Etude cartographique d'opportunité : 2 000 €

- Animation auprès des producteurs (définition du cahier des charges, prise de contact, gestion des commandes, présence sur le marché, etc.) : 40 000 €
 - Animation auprès des habitants (concertation + groupement de commandes) : 20 000 €
 - Communication : 58 000 €
2. AMAP bio solidaire : 70 000 € (total)
- Animation pour la mise en place des AMAP (concertations habitants, relations avec le producteur, gestion administrative de l'association, etc.) : 40 000 €
 - Subvention des paniers solidaires : 30 000 €

Objectifs poursuivis et progression :

Indicateur	2020	2021	2022
AMAP bio solidaire mises en place	0%	50 %	100 %
Marché demi-gros mis en place	0%	20 %	100 %
Nombre de bénéficiaires touchés (objectif 1 500 familles)	0%	10%	100%

ANNEXE 1

FICHES D'ACTION DETAILLEE

Fiche action 2021-2022 : prévention et prise en charge de l'obésité infantile

Intitulé de l'action : Prévention et Prise en charge de l'obésité infantile

Contexte et constats

« L'obésité des enfants constitue l'un des plus grands défis pour la santé publique au 21ème siècle » (OMS, 2018). En ces termes, l'Organisation Mondiale de la Santé met au premier plan des actions à mener, celles concernant l'obésité des enfants.

La feuille de route du groupe de travail Santé dans le cadre du plan pauvreté préconise *le développement des actions de prévention en faveur de la petite enfance et que soit priorisées des thématiques en lien avec les questions santé nutrition et des actions de lutte contre l'obésité infantile*

(extrait du rapport : « état des lieux du surpoids pédiatrique en région PACA : rapport réalisé par le CSO PACA à la demande de ARS : 2019)

Avant les années 2000, les différentes études réalisées avaient montré une augmentation de la prévalence du surpoids (obésité incluse) de l'enfant en France depuis les années 1970, comme dans la plupart des pays occidentaux, mais plus tardivement qu'aux États-Unis. Actuellement, les différentes études montrent des prévalences du surpoids (obésité incluse) selon les références internationales comprises entre 12 et 20 % selon la tranche d'âge, et des prévalences de l'obésité entre 3 et 5 %. Cependant, *même si la prévalence semble s'être stabilisée, de grandes disparités subsistent notamment en fonction du statut socio-économique et du niveau d'éducation des parents.*

En région PACA, selon l'étude InfoStat (2014) menée chez des enfants de grande section de maternelle en 2012, on observe un fort gradient de répartition de la prévalence entre PACA Est (Académie de Nice: 8,0% d'enfants en surcharge pondérale dont 2,4% en obésité) et PACA Ouest (Académie d'AixMarseille : 10,0% d'enfants en surcharge pondérale dont 3,4% en obésité).

Selon les données de recensement par classe d'âge de la région Sud PACA (INSEE 2019), sur 1 001 200 enfants de 2 à 18 ans, 170 000 enfants seraient en surpoids dont 35 000 en situation d'obésité. Les données les plus récentes montrent qu'à Nice entre 2010 et 2016 il a été observé une stabilisation des prévalences de l'évolution du surpoids avec une prévalence similaire à celle de la moyenne nationale. Dans les Bouches du Rhône, en 2018 et 2019, une analyse de la prévalence du surpoids, de l'obésité infantile et du rebond d'adiposité précoce en écoles maternelles a été réalisée, sur la base des données de la Protection Maternelle et Infantile (Evalmater PMI) du département. Cette étude menée sur la totalité

du département porte sur
l'usage pédagogique du rapport
013-200054807-20211119-7841-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

près de 20 000 données d'enfants de 3.5 à 4.5 ans. Elle atteste d'un surpoids chez 8.7% des enfants de cet âge et une obésité chez 2.4%. Ces chiffres confirment le gradient observé en fonction de l'origine sociale des enfants avec des taux alarmants d'obésité pour cette tranche d'âge dans certains territoires des Bouches du Rhône. - Un enfant scolarisé dans une maternelle appartenant aux territoires les plus désavantagés (5e quintile) a un risque 4,5 x plus élevé.

Description de l'action :

Ce projet consiste à développer des dispositifs locaux et partenariaux de prévention et prise en charge du surpoids et de l'obésité infantile. Il pourrait cibler 3 sites où les populations sont les plus fragilisées et où il préexiste des conditions de faisabilité favorables (existence d'une dynamique santé alimentation, activité physique, de partenariats, présence d'un ASV préférable pour accompagner le développement et la coordination du projet...)

Ce projet repose sur 3 axes d'intervention coordonnés :

- Sensibilisation collective des parents sur la question de l'alimentation et du surpoids, informations sur la possibilité d'avoir accès à une diététicienne
- L'accompagnement individuel et collectif par une diététicienne,
- L'accompagnement à la pratique d'une activité physique adaptée

L'objectif est de sensibiliser les parents à la question du surpoids, leur proposer si nécessaire un accompagnement individuel et collectif d'une diététicienne et un accompagnement vers des activités physiques.

Il vise plus particulièrement la mise en œuvre d'un parcours de prévention et de soin pour les 3-6 ans et leurs parents avec la prise en charge dès le plus jeune âge des signes de surpoids et d'obésité (corrélés avec un risque élevé de surpoids et maladies chroniques à l'âge adulte).

Cette action fait l'objet de différentes étapes :

- Sensibilisation/information, repérage/ dépistage ,
- Orientation/ prise en charge, en partenariat avec différents acteurs du territoire (établissements scolaires, crèches, médecins généralistes, service de PMI, CSO
- Activité physique en partenariat avec les acteurs du territoire (OMS/services des sports, associations sportives, clubs...).

Il est à noter que la question de l'accompagnement individuel et collectif des familles dont un enfant est en surpoids reste à construire et à développer

Visée

- Juguler l'augmentation du taux d'enfants en situation de surpoids et obésité sur 3 territoires fragilisés.

Objectifs

- Favoriser l'appropriation d'une hygiène de vie favorable à la santé liée l'alimentation et l'activité physique pour les 3-6 ans et leurs parents.
- Favoriser l'accès à une prise en charge spécifique pour des problèmes de santé liés aux maladies chroniques en lien avec l'alimentation et organiser des parcours de soins en lien avec les partenaires du territoire.

Lien avec la stratégie pauvreté : Cette action contribue à l'amélioration de la santé par une meilleure alimentation au sein des foyers. Il s'agit d'une priorité du groupe de travail sur la santé

Date de mise en place de l'action : Action à lancer 1^{er} semestre 2022

Durée de l'action : Cet action se déroule sur 3 ans : 2022-2024

Partenaires et co-financeurs :

Métropole cohésion sociale, plan pauvreté

ARS, département PMI, éducation nationale, ASV

Budget détaillé sur 2021-2022

Budget de l'action : 50 000 € - financement de l'état attendu sur 50 % = 25 000 €

ANNEXE 1

FICHES D'ACTION DETAILLEE

Fiche action 2021-2022 la fabrique de l'inclusion numérique

Intitulé de l'action : La Fabrique de l'inclusion numérique

Description de l'action :

Le principe de « La Fabrique de l'inclusion numérique » est de structurer une réponse à l'échelle du territoire afin de réduire significativement la fracture numérique. Mise tout particulièrement en exergue pendant le confinement et dans une société qui accélère sa dématérialisation, il devient aujourd'hui de l'ordre quasi substantiel la nécessité d'accès et d'autonomie sur la question du numérique : accès aux droits, continuité pédagogique, insertion professionnelle, lien social, culture etc...

Nous avons fait le constat suivant : la fracture numérique est un problème multiple, elle ne concerne pas que le manque de matériel, mais aussi celui des connexions, d'acculturation et de prise en main. Selon les territoires plus de **4000** familles se trouvent aujourd'hui dans les Bouches du Rhône dans une situation de précarité numérique qui les empêchent d'accéder de façon équitable à leurs droits ou d'assurer un relais éducatif réel de leurs enfants.

Les inégalités numériques commencent d'abord par la question du matériel et de la connexion internet : **24%** des ménages ne disposent pas d'ordinateur et **12%** n'ont pas de connexion (45% pour les personnes sans diplôme).

Il existe déjà sur le territoire un ensemble d'acteurs engagés dans la question du numérique, qui possèdent tous des approches et solutions différentes. En effet ce n'est pas la même action que de faire de l'inclusion numérique pour un primo-arrivant ou pour une personne âgée, que de faire de la médiation ou de la formation aux métiers du numériques à des jeunes qui n'ont pas connaissance ou accès aux opportunités professionnels qui existent derrière.

La fabrique du numérique c'est donc avant tout fédérer cette communauté d'acteur afin de partager, harmoniser, optimiser et innover dans ce champ, et de co-construire une réponse pérenne et des plus complètes à l'échelle du territoire Métropolitain.

Il y a 3 briques principales au projet :

- 1- Systématiser le **reconditionnement** du matériel informatique des entreprises et des collectivités locales par un appel aux dons via un **chantier d'insertion**, qui serait lui-

- même piloté par le réseau d'acteur. Le matériel serait ensuite revendu à un **prix solidaire** s'inscrivant alors dans une démarche d'économie durable et vertueuse.
- 2- Lorsqu'un matériel est vendu il l'est en même temps que « le **service** » de **médiation** : c'est-à-dire un accompagnement à la prise en main du matériel au moment de la dotation, de la **sensibilisation** aux usages et pratique, de la formation en fonction des **outils**, ainsi qu'un accompagnement dans le temps, dans une démarche de garantie et de **SAV**.
 - 3- Enfin il y a tout une brique de la fabrique du numérique qui repose sur de la **formation continue**, afin de proposer toujours les meilleures pratiques de la médiation, mais aussi de former des **médiateurs relais** sur la question du numérique pour un **maillage du territoire** (que ce soit des bénévoles, des acteurs associatifs, dans le cadre d'action de mentorat avec des entreprises, des travailleurs sociaux CAF, pôle emploi etc...)

Lien avec la stratégie pauvreté :

Notre démarche s'inscrit au sein même de notre Métropole dans le plan AMP2R, le plan dit de « Relance et de Résilience ».

Elle a en effet pour impact de créer de l'emploi (chantier d'insertion), de pérenniser des structures associatives, et d'équiper des personnes qui par des problèmes de précarités n'avaient peut-être pas jusqu'alors de solution (vente à prix solidaire).

De plus l'accompagnement proposé en même temps que la vente permettra d'optimiser la dotation et de répondre à d'autres problématiques de précarités, en s'orientant par exemple vers de l'aide à l'accès aux droits, aux formations, à l'emploi etc...

C'est une initiative qui s'inscrit dans une démarche d'économie durable, solidaire, et qui a pour but de conduire à une autonomie. Elle réduit considérablement les inégalités territoriales tout en favorisant l'empowerment, capitalisant sur les compétences locales, et la brique de formation permettra d'essaimer des compétences.

Enfin la posture de l'institution dans ce projet est avant tout d'être un assembleur, d'accompagner et de légitimer une démarche qui est co-construite avec les acteurs, mais aussi avec d'être le lien avec d'autres partenaires comme les institutions (département, commune), les bailleurs sociaux (connexions), les entreprises ... Notre posture est celle d'un facilitateur, et de conserver une dynamique agile et flexible afin de que le projet puisse en permanence évoluer, nourri d'initiatives et innovations citoyennes.

C'est en tout cela que notre action est en lien avec les 4 axes de lutte contre la pauvreté pour d'accès à l'emploi.

Date de mise en place de l'action : 2021

Durée de l'action : Projet sur 2 ans

Partenaires et co-financeurs : AMP Métropole

Budget détaillé sur 2019-2022 ou seulement sur 2020-2021 s'il s'agit d'une action ayant vocation à amortir la crise et qui n'est pas forcément engagée sur les trois ans

Premiers éléments de financement

2020/2021 : 200 000 euros

2021 : 200 000 euros

2022 : 200 000 euros

Objectifs poursuivis et progression :

- 1000 Familles accompagné en 2021
- 500 à 1000 Formateurs relais formés
- 900 machines reconditionnées